



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 28 janvier à 18h45  
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
Présents : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
Votants : 18 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.  
Date de la convocation : 21/01/2025  
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Christine SIMON, Christiane PAUZON, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Valérie GAGNE, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Thierry SOLEILHAC.  
Absente : Anne-Marie TORE  
Excusés :  
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Valérie GAGNE  
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON  
Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY  
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS  
Secrétaire de séance : Serge ABOULIN

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2024**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 octobre 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est par ailleurs invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 octobre 2024, joint à la présente délibération.

Le Maire,  
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,  
Serge ABOULIN

Fait et délibéré le 28/01/2025  
Pour extrait certifié conforme

**COMMUNE DE BLAVOZY****PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2024**Etaient présents :

Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Christiane PAUZON, Christine SIMON, Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD, Denis CLAMENS, Serge ABOULIN, Sabine JOUVHOMME, Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC, Roland SEUX, Anne-Marie TORE,

Absents ayant donné pouvoir :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON  
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS  
Raymonde HABOUZIT qui a donné procuration à Serge ABOULIN  
Danièle VALLERY qui a donné procuration à Christiane PAUZON

Secrétaire de séance : Christian GIRARD

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h50

14 présents + 5 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

Présentation de l'ordre du jour :**I. APPROBATION PV CM DU 26 AOUT 2024** et désignation secrétaire de séance**II. FINANCES**

1. Vote des subventions aux associations
2. Bail de location pour la maison de santé et des charges collectives

*(ci-joint le projet de bail et le plan des locaux du pôle santé)*

**III. PERSONNEL**

1. Recours à un CDD pour remplacement des agents techniques absents
2. Assurance statutaire

**IV. DIVERS**

## Compte-rendu des débats :

### I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2024 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Pas de modification demandée  
Désignation secrétaire de séance : Christian GIRARD  
Vote : approuvé à l'unanimité

### II. FINANCES

#### 1. Vote des subventions aux associations :

L'analyse concernant les demandes de subventions des associations a été faite lors de la commission des finances du 07/10/2024. Le projet d'attribution est exposé association par association.

Vote : approuvé à l'unanimité

A noter que les formulaires de demande de subvention mentionnent le résultat de chaque association (exercice sur une période donnée) et non la trésorerie, d'où des soldes parfois négatifs.

L'association des donneurs de sang qui reverse ses recettes à d'autres associations, renonce à demander une subvention. Monsieur le Maire énonce que dans ce cadre il est préférable de leur verser une subvention pour des actions spécifiques et ponctuelles. Une doublette du Cercle Bouliste est arrivé en finale du championnat de France, une aide 200€ exceptionnelle leur est attribuée.

A partir de 2025, l'association du CSC sera gérée par la mairie.

Au vu de la forte augmentation des effectifs de la boxe, la subvention attribuée augmente.

#### 2. Bail de location pour la maison de santé et des charges collectives

Le **projet de bail pour le pôle santé** a été présenté en commission des finances. Les locaux sont divisés en lots numérotés, dont le loyer est fixé au prorata de sa surface. Les charges collectives seront financées par la commune puis refacturées à chaque professionnel.

Le premier mois de loyer est gratuit pour les 1<sup>ers</sup> occupants, il faudra penser à enlever ce paragraphe pour la rédaction des baux suivants.

Vote : approuvé à l'unanimité

### III. PERSONNEL

#### 1. Recours à un CDD pour combler l'absence des agents techniques

- Le **service technique est allégé en personnel**, (un agent en longue maladie et un autre en arrêt maladie). La situation devient ingérable avec, en plus les astreintes d'hiver à planifier, pour lesquelles un seul agent présent est habilité.

Actuellement **un CDD est en cours** jusqu'au 14/11/2024, on propose donc de **le prolonger jusqu'au 17/01/2025** sur la base d'un salaire cohérent avec ceux du service technique et de celui des personnels à remplacer.

- Le **coût de ces absences est important** avec approximativement un coût à charge de la commune de 700€ / mois pour un personnel à plein temps, non présent à son poste de travail ; d'ailleurs l'assurance statutaire coûte env. 25000€ à la commune et lui a remboursé en 2024, 44000€.

- Valerie Lahondès va quitter la médiathèque de Blavozy pour rejoindre la médiathèque départementale. Son préavis est au maximum de 3 mois à compter du 10/10/2024. Il va donc falloir prévoir rapidement un groupe de travail pour définir le besoin exact de la médiathèque de Blavozy.

## 2. Assurance statutaire

Le contrat à souscrire au 1<sup>er</sup> janvier 2025, doit être étudié en commission des finances, pour valider des taux de remboursement et le délai de carence en fonction des besoins de la commune (age des agents et types d'arrêts maladie fréquents)

## III. CIMETIERE

### 1. Caveaux sur les reprises de concessions

Sur les concessions acquises lors de la procédure reprises, **2 caveaux sont en état et peuvent être vendus par la commune**. Après renseignements pris et estimation faite, le tarif est fixé à 3500€ pour chacun de ces 2 caveaux, en plus du prix de 500€ de la concession.

Vote : approuvé à l'unanimité

## IV. DIVERS

- 1- Signalement : des pierres sont jetées de la route sur les caveaux du cimetière,
- 2- Signalement : une brebis morte gît en contrebas du chemin, dans les bois aux Salins,
- 3- Les tables et chaises pour la salle des fêtes et la salle des Carriers du CSC sont choisies et commandées à la société SEDI,
- 4- Une demande d'acquisition de l'ancienne bascule est déposée,  
La ligne de conduite habituelle de la mairie est de ne pas se séparer de son patrimoine, sauf si c'est dans l'intérêt général.
- 5- Un conflit oppose 2 voisins rue des Vios sur les limites de propriété,
- 6- Les eaux pluviales du chemin communal, s'écoulent dans les propriétés du lotissement des Selleilles en contrebas. Cet écoulement aurait dû être pris en compte lors de la construction du lotissement ;
- 7- Les locataires de l'ancienne école demandent un entretien de la VMC, et autre.
- 8- Le projet d'augmentation de surface commerciale à côté du midi 12 passe de 300 m<sup>2</sup> à 145m<sup>2</sup>. Ce projet sera réalisé en tenant compte des commerces de proximité des 2 communes limitrophes.
- 9- Désamiantage : mise en place des barrières semaine 42, mais le passage routier ne sera bloqué qu'à partir de la semaine 43. Les véhicules stationnés devront être évacués avant le lundi 21 octobre. Le vendredi, la route sera débloquée.  
Le problème de la collecte des ordures a été soulevé et les éléments sont transmis au service concerné.
- 10- La commémoration du 11 novembre aura lieu le 10 novembre 2024
- 11- Voir avec les chasseurs s'ils utilisent leur contenant pour les abats de gibier car la base vie est au même endroit et l'odeur n'est pas agréable.
- 12- Une cueillette de pommes sera probablement proposée au jardin public comme il y a 2 ans.

**Fin de la séance à 21h15**

Le Maire,  
Franck PAILLON



La secrétaire de séance  
Christian GIRARD